



Boost'Europe

Soutien aux porteurs de projets européens

Chin By ANG, chargée de mission Excellence et Internationalisation de la recherche, Région Bretagne

Cécile ROCUET, directrice de la 2PE

••• Objectif général et contexte

Objectif général

« Soutenir les porteurs de projets souhaitant répondre aux appels à projets de recherche, d'innovation et/ou de formation à dimension européenne et/ou internationale. »

Contexte

- Politique de la Région Bretagne de soutien à l'ouverture européenne et internationale des établissements de l'ESR de la région, et notamment leur participation aux programmes-cadres européens
- Dispositif existant depuis les années 2000
 - Bretagne FP7 (2007-2014)
 - S2PE « Soutien à la préparation de projets européens » (2014-2017)
 - Boost'Europe (depuis 2017)

••• Institutions éligibles

- Sur l'ensemble du territoire breton, sont éligibles :
 - Les établissements publics d'enseignement supérieur réalisant des activités de formation et de recherche ;
 - Les organismes publics de recherche ;
 - Les établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général ;
 - Les associations à but non lucratif dont l'activité principale concerne la culture scientifique, technique et industrielle.

••• Programmes éligibles

Erasmus+

- Action clé 2, Action clé 3
- Activité Jean Monnet

Horizon Europe

- Pilier 1, Pilier 2, Pilier 3, Pilier transversal
- Partenariats
- Missions

Autres programmes européens

- CEF
- CHAFEA
- Creative Europe
- Europe for Citizens
- COST

« Programmes de financement liés à la mise en œuvre d'autres politiques de l'UE que celle dédiée à la R&I mais pouvant comprendre des opportunités pour des projets de recherche et/ou de formation »

••• Objectifs spécifiques

Boost'Mobilité

- Soutenir l'**amorçage** de projets européens sur la base d'une idée de projet et/ou l'élaboration de projets individuels et collaboratifs en **participation** en réponse aux appels européens

⇒ Pas d'obligation de dépôt de projets

Boost'Coordination

- Soutenir l'élaboration des propositions de **projets collaboratifs en coordination** en réponse aux appels européens.

⇒ **Engagement à déposer**, via une entité implantée en Bretagne, une proposition de projet dans un **délai de 12 mois** maximum à compter de la date de notification de la subvention régionale.

••• Objectifs spécifiques

Boost'ERC

- Soutenir l'élaboration des propositions de projets Horizon Europe-**ERC** (*Starting Grant, Consolidator Grant, Advanced Grant, Synergy Grant*)
- ⇒ **Engagement à déposer**, via une entité implantée en Bretagne, une proposition de projet dans un **délai de 12 mois** maximum à compter de la date de notification de la subvention régionale.
- Les porteurs doivent :
 - bénéficiaire du soutien de l'établissement avec lequel ils déposent leur candidature
 - lettre d'engagement
 - document officiel attestant des dispositions concrètes mises en œuvre pour inciter et accompagner les candidatures ERC
 - candidater pour la première fois (pour ceux qui ont déjà candidaté, ils doivent avoir obtenu a minima B en 1ère étape d'évaluation)
 - être non-éligible au dispositif de l'Agence Nationale de la Recherche « Tremplin-ERC » au moment du dépôt de leur candidature.

••• Activités et dépenses éligibles

Activités

« Activités liées au **développement de projet** et à la **préparation d'une réponse à un appel à projets** à dimension européenne, sur une durée maximale de 12 mois »

Coûts

« dépenses de fonctionnement liées à l'élaboration du projet et/ou à la préparation de la proposition de projet »

- frais liés à **l'organisation de réunions** liées à la préparation du projet (location de salle ou de matériel auprès de partenaires extérieurs, restauration) ;
- frais de **déplacement** ;
- frais d'études ou d'analyses facturés visant l'amélioration de la proposition de projet ;
- salaire et charges sociales d'un personnel non-titulaire, recruté pour appuyer le porteur dans le développement de son projet scientifique et/ou dans le montage de la proposition. Sont exclus les doctorants et les ATER.

••• Montant de l'aide

Boost'Mobilité

- Somme forfaitaire de 1000 €

Boost'Coordination

- Montant max. de l'aide : 10 000 €, représentant 75% des coûts éligibles.

Boost'ERC

- pour les institutions ayant une politique interne d'incitation et d'accompagnement de ses candidats aux appels ERC :
 - Montant max. de l'aide : 20 000 € représentant 100% des coûts éligibles
- pour les autres organisations :
 - Montant max. de l'aide : 10 000 €, représentant 75% des coûts éligibles

••• Dossier de candidature

- Formulaire de candidature complété, en français, sur l'extranet de la Région;
 - 4000 caractères de description du projet en réponse à l'appel
 - 4000 caractères des activités prévues grâce au financement Boost'Europe
- Tableau budgétaire (pour Boost'Coordination et Boost'ERC)
- Curriculum Vitae, à jour, du porteur (5 pages max.)
- Lettre d'engagement signée par le responsable de l'unité/composante ou service du porteur et par le représentant légal de sa tutelle
- Annexes
 - pour le volet « Boost'ERC » :
 - document « Mesures incitatives » de l'institutions
 - dans le cas d'un redépôt de candidature ERC, copie de la première page du rapport d'évaluation de la candidature précédente
 - pour les volets « Boost'ERC » et « Boost'Coordination »
 - tout document permettant de consolider la candidature
 - devis des prestataires contactés
 - profil de poste de la personne à recruter ou CV de la/ des personnes concernées

••• Modalités de soumission et calendrier

Dépôt sur l'extranet Recherche de la Région Bretagne

Calendrier

6 sessions par an

Calendrier disponible sur l'extranet Recherche de la Région Bretagne

Date de passage en Commission Permanente	Date d'ouverture des dépôts	Date limite pour le dépôt des dossiers de candidatures	Date limite validation établissements
Lundi 27 mars 2023	Mardi 3 janvier 2023	Vendredi 13 janvier 2023	Vendredi 27 janvier 2023
Lundi 15 mai 2023	Lundi 20 février 2023	Vendredi 3 mars 2023	Vendredi 17 mars 2023
Lundi 12 juin 2023	Lundi 20 mars	Vendredi 31 mars 2023	Mercredi 12 avril 2023
Lundi 10 juillet 2023	Mardi 2 mai 2023	Vendredi 12 mai 2023	Vendredi 26 mai 2023
Lundi 25 septembre 2023	Lundi 5 juin 2023	Vendredi 16 juin 2023	Vendredi 30 juin 2023
Lundi 4 décembre 2023	Lundi 18 septembre 2023	Vendredi 29 septembre 2023	Mercredi 11 octobre 2023

••• Traitement des candidatures

- La Plateforme projets européens (2PE) – Bretagne communique à ses référents le calendrier d'ouverture des appels
- Les ingénieurs de la 2PE accompagnent les porteurs dans le montage de leurs dossiers Boost'Europe, peu importe leur tutelle
- Le porteur dépose son dossier sur l'extranet de la Région
- L'établissement dépose la lettre d'engagement et valide (ou non) la candidature sur l'extranet de la Région
- Sur la base du dossier déposé, la direction de la 2PE rédige un avis technique déposé sur l'extranet de la Région
- Sur la base de l'avis technique rendu par la 2PE, le service pour le Développement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (SDENSU) de la Région Bretagne instruit le dossier soumis. Les dossiers retenus bénéficient d'une subvention calculée à partir des dépenses éligibles
- Les dossiers sélectionnés sont ensuite présentés et votés par les élus de la Commission permanente de la Région.

••• Traitement des candidatures

- Notification des résultats
 - Notification officielle et arrêté envoyés à la structure bénéficiaire
 - Etablissement structure bénéficiaire en informe le porteur de projet.
- Versement de l'aide
 - Volets Boost'ERC et Boost'Coordination
 - 50 % du montant de l'aide versés à la signature de l'arrêté
 - Solde versé au prorata des dépenses effectivement réalisées et justifiées
 - état récapitulatif final des dépenses réalisées
 - rapport de 4 pages maximum sur les actions financées avec le soutien régional
 - copie du courriel de confirmation de soumission de la proposition de projet européen et/ou international.
 - Volet Boost'Mobilité
 - 100 % du montant de l'aide versés à la signature de l'arrêté.



Merci de votre attention

#2pebretagne

2pe-bretagne.eu

La Plateforme projets européens (2PE) - Bretagne est financée par la Région Bretagne, le Fonds européen de développement régional (FEDER) et ses établissements membres. Elle est portée par l'Université de Rennes 1.

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne / Avec le Fonds européen
de développement régional